

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Jacinthe Pronovost](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6283a2f9a1049a75d6134c8e>

Date d'obtention : 2022-06-03 13:51:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Procédure permettant de distinguer le rôle et les responsabilités de chacun lorsqu'une situation de sextage est signalée à l'école.

Encadrement et uniformisation des pratiques. Méthode d'intervention basée sur les pratiques efficaces.

Prise en charge rapide. Réduction du temps de prise en charge des dossiers.

Bienveillance !

Méthode d'intervention qui assure protection et intégrité physique et psychologique des élèves impliqués.

Différenciation entre acte impulsif et malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Permet un langage commun avec les intervenants qui ont aussi reçu la formation sur l'utilisation de la trousse. Procédure commune permettant l'utilisation des meilleures pratiques.

Intervention plus rapide car trajectoire de services et d'intervention précise.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Éviter en tout temps de regarder ou consulter contenu des photos / vidéo intimes de la situation. En consultant le contenu, l'intervenant commet une infraction criminelle.

Respect du rôle d'intervenant scolaire. Demeurer dans ma zone de l'intervenant scolaire.